



Rallye de Sainte Suzanne 2025

date : 10 mai 2025

Numéro de Course :

FORMULAIRE DE CAUTION

Nom/Prénom Pilote :

N° GSM :

Nom /prénom Copilote :

N° GSM :

Règlement de la caution de 300 euros

Chèque n°

Banque :

Titulaire du compte :

Montant :

Espèces :

En cas de détérioration du matériel (sauf si sortie de route), il sera facturé ou retenu sur la caution :

Boitier GPS : 300€ TTC

câble USB : 10 euros TTC

Modalités de restitution du matériel et de la caution

Le matériel doit être intégralement restitué (boitier et câble de charge) à la fin du rallye ou au plus tard dans les 5 jours suivants le rallye.

Le concurrent marque expressément et de manière irrévocable son accord sur le fait que le propriétaire du matériel (ASA SMER), en cas de non retour ou de dépassement du délai de restitution du matériel confié (boitier+câble) en bon état de fonctionnement, encaissera le chèque de 300€ déposé en caution sans avertissement préalable.

De même, en cas de paiement des 300 € de caution en espèces, aucun remboursement ne pourra s'opérer.

Pour la restitution du boîtier :

Contact :

Téléphone :

Mail : asasmer470@gmail.com

L'installation du Boitier GPS dans la voiture de course est sous la responsabilité du concurrent, qui devra s'assurer de la solidité de sa fixation dans l'habitacle.

En aucun cas l'organisateur et/ou le propriétaire du matériel ne pourraient être tenus responsables d'une sortie de route d'un concurrent ou de tout autre incident en cas de chute ou de choc du GPS installé dans la voiture de compétition.

Nom et Prénom :

Signature

(précédé de la mention " lu et approuvé")

Date: